



<b>DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN</b>	<b>VILLE DE LIBERCOURT</b> EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

**DECISION N° 05/2023 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, son article L.2122-22,

Vu la délibération n° 2020/15 en date du 24 Mai 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment, l'alinéa 24, l'autorisant, au nom de la commune, à procéder au renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**DECIDE :**

**Article 1 :** de procéder au paiement de la cotisation 2023 due par la Ville de LIBERCOURT à l'association PETITES VILLES DE FRANCE dont elle est membre, soit **940,44 €** et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Article 2 :** d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et décisions, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du maire et de la publier sur le site internet de la commune.

**Article 3 :** Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à l'Association PETITES VILLES DE FRANCE

LIBERCOURT, le 18 Janvier 2023

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé Electroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification ou publication.

Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20230118-D-05-2023-AU  
Date de télétransmission : 18/01/2023  
Date de réception préfecture : 18/01/2023